

Délibération 1.02

**Convention relative à la mise en oeuvre partenariale du volet médico-social
Séjour - Investissement dans le département de la Seine-Maritime**

Intervention de Maryline FOURNIER

« 19 Milliards de fonds publics mobilisés sur 10 ans à l'échelle du pays pour financer les besoins d'investissements dans notre système de santé », écrit comme cela on serait tenté de croire que le gouvernement a enfin pris, à quelques mois du terme du mandat présidentiel, toute la mesure des besoins dans ce domaine vital.

Et nous savons tous combien ces besoins sont prégnants et pressants, tellement nous payons cash aujourd'hui, 20 ans de politiques gouvernementales de renoncement, qui se sont écartées des nécessités, de l'attention et de l'anticipation les plus élémentaires, pour prendre soin de nos hôpitaux, ou pour adapter l'offre d'accueil en EHPAD aux nécessités croissantes des demandes, ou encore pour développer urgemment les réponses d'accueil pour les adultes en situation de handicap.

Elus locaux, personnels de santé n'ont cessé pourtant d'alerter sur la dégradation des conditions d'accueil et d'exercice dans nos hôpitaux, dans nos EHPAD, ou sur le manque évident de solutions pour l'hébergement d'adultes en situation de handicap.

Alors oui, ce plan pluriannuel d'investissements, ces 19 Milliards, sont les bienvenus, même si nous doutons fortement qu'ils soient suffisants. Nous avons également appris à nous méfier des effets d'annonce gouvernementaux, surtout lorsque dans le même temps des lits continuent d'être fermés dans nos hôpitaux.

S'agissant des EHPAD, ici même, Sophie Hervé m'expliquait qu'au cours de plusieurs débats sous l'ancien mandat, certains collègues de la majorité ou même la directrice de l'Agence Régionale des Santé, estimaient que les réponses n'étaient pas « capacitaires », que le nombre de places d'accueil en Seine-Maritime étaient suffisants.

Noël Levillain, ancien Maire de Tourville-la-Rivière m'expliquait aussi les difficultés rencontrées, le véritable parcours du combattant qu'il s'était vu imposer pour reconstruire, en l'agrandissant, son EHPAD.

Ce rapport vient confirmer qu'il n'en était rien, que le besoin d'accroître le nombre de places était bel et bien réel. Mieux vaut tard que jamais...

Sur la méthode, et j'en reviens à cette méfiance envers les effets d'annonce qui pourrait nous faire penser que « tout va bien », nous avons du mal à comprendre comment le plan pluriannuel annoncé peut être aussi précis, je cite :

- 14 projets de construction ou de réhabilitation majeure d'EHPAD retenus jusqu'en 2030 suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARS au printemps dernier.

Ces 14 projets ne sont pas précisés.

Et

- Le Département s'engage à mobiliser 33 Millions sur la période 2021/2024 en faveur de 8 projets, l'ARS 60 Millions par cette convention.

4 projets seulement sont précisés.

La reconstruction de l'hôpital d'Eu avec son EHPAD, déjà confirmée, ne figure pas d'ailleurs pas dans cette liste ?

Alors que le rapport annonce dans le même temps que cette programmation sera actualisée à partir d'une étude et d'un état des lieux des EHPAD publics et privés associatifs en Seine-Maritime qui seront menés au cours de l'année 2022. C'est-à-dire demain...

Cette étude état des lieux ayant pour objectif, je cite, « *de disposer d'une vision exhaustive des besoins en termes d'hébergement, de l'état financier et bâtiminaire de ces EHPAD dans la perspective, d'une part, de mesurer la capacité ou non de ces structures à développer les différentes pistes de transformation visant à faire évoluer l'offre et à l'articuler avec d'autres types d'hébergement et/ou de services et, d'autre part, à alimenter la future stratégie départementale de soutien à l'investissement et au fonctionnement.* »

Bref, programme-t-on aujourd'hui, avant d'étudier demain comment programmer ? Ou, fixe-t-on les enveloppes aujourd'hui, avant d'étudier demain comment faire entrer la réponse aux besoins au chausse-pieds pour respecter l'enveloppe annoncée ?

Nous aimerions des éclaircissements sur cette curieuse méthode.

Car pour notre part, il nous aurait semblé plus efficient de délibérer pour acter le financement des projets déjà validés ou engagés, puis de lancer cette étude globale avant de fixer, par un plan pluriannuel d'investissements, les financements nécessaires aux réponses à tous ces besoins.

Seconde question, alors qu'il est fait état de la réponse aux besoins des adultes en situation de handicap, l'étude en question n'en parle pas et aucun plan pluriannuel n'est annoncé ?

Enfin, dernière remarque sous forme de question également, il nous est proposé de confirmer la revalorisation à hauteur de 25.000 € (contre 20.000 € en 2020) par place d'hébergement et 12.000 € (contre 10.000 € en 2020) par place d'accueil de jour. Ce qui est déjà effectif depuis avril 2021.

Nous saisissons mal comment sont calculés ces participations, et pourquoi 25.000 et 12.000 Euros, pourquoi pas 30.000 et 15.000 ? Faut-il proposer un amendement dans ce sens ou avez-vous les réponses qui nous permettent de comprendre que les sommes proposées sont suffisantes ?

Un dernier mot essentiel pour rappeler qu'au-delà des structures, des murs, des lits, il y a des femmes et des hommes qui s'engagent professionnellement pour prendre soin des autres. Nous avons besoin que ces professionnels soient en nombre suffisants, qu'ils fassent l'objet de toutes les attentions des pouvoirs publics. Respectés et motivés conformément à toute leur utilité.

Et pour le coup, le Ségur n'a visiblement pas été à la hauteur. La filière hospitalière, la filière médico-social, le secteur social doivent redevenir attractifs avec des salaires et des conditions de travail dignes de l'engagement de celles et ceux qui y servent professionnellement.

Parce qu'à défaut, on peut toujours investir dans des murs, des lits, des structures, rien ne sera durablement résolu.